



Date de dépôt :	03/09/2026
Date de l'affichage :	18/09/2026
Demandeur :	SAS PERRINGERARD FLORIAN
Pour :	Pose d'enseigne
Adresse :	3 rue des Ruchers ZAC LES BELLES OUVRIÈRES 25410 Saint Vit

Arrêté Municipal autorisant la pose d'enseigne

Le Maire de Saint-Vit,

VU le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65,

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° AP- 025- 527- 26C002 concernant l'installation d'enseignes sur un immeuble sis 3 rue des Ruchers, ZAC LES BELLES OUVRIÈRES à SAINT VIT 25410, déposée le 03/09/2026 par l'entreprise SAS PERRINGERARD FLORIAN dont le siège social est situé 3 rue des ruchers ZAC LES BELLES OUVRIÈRES à SAINT VIT 25410;

VU le règlement local de publicité intercommunal approuvé le 11 décembre 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'autorisation d'installation d'enseigne sur la façade du 3 rue des ruchers ZAC LES BELLES OUVRIÈRES à SAINT VIT 25410 objet de la demande susvisée est accordée et assortie des prescriptions suivantes :

- Les enseignes seront éteintes dès la fermeture du commerce et au plus tard à 22 heure.

Fait à Saint Vit le 18/09/2026

Le Maire de Saint Vit
Pascal Routhier



Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Doubs.

Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

– **un recours gracieux**, adressé à M. le Maire de Saint Vit

Service d'Urbanisme ; 3 place de la Mairie 25410 Saint Vit

Dans ce cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours.

– **un recours contentieux**, en saisissant le Tribunal Administratif de Besançon ; 30 rue Charles de Gaulle 25000 Besançon